

Projet de procès-verbal du Conseil Municipal du 26 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. DESSOYE Gilles, Maire.

Etaient présents :

M. DESSOYE Gilles, Mme NIZET Edwige, Mme JANNETTA Marion, Mme ROBERTI Catherine, M. LESEUR François, M. LEJEUNE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme GOULET Eugénie, M. DIEUDONNÉ Dominique, M. BARTHELEMY Sébastien et Philippe et M. MASSON Philippe (pouvoir à M. DESSOYE Gilles),

Ouverture de la séance à 20 heures 30

Secrétaire de séance M. LESEUR François

Lecture du procès-verbal de la dernière séance du 3 avril 2024 pour approbation.

Lecture de l'ordre du jour et début des délibérations.

Délibération n°2024-17

Prime Exceptionnelle « Pouvoir d'achat »

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis préalable du Comité Social Territorial en date du 10 avril 2024.

Considérant le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents qui remplissent les conditions règlementaires et selon la limite des plafonds pour chaque tranche fixés par décret.
- L'attribution de la prime à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel.
- La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle fera l'objet d'un versement unique
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Information : Communauté Urbaine du Grand Reims

L'ensemble des lampadaires en LED

La commune de Ville en Selve est inscrite dans le plan pluriannuel de remplacement des lampadaires sodium par du LED.

L'opération est prévue en principe cette année pour le passage en tout LED si le SIEM arrive à mobiliser les entreprises mandatées.

Comptes Administratifs 2023 du Grand Reims

Présentation dans les grandes lignes, par monsieur le maire, des CA 2023 du Grand Reims (budget principal et budgets annexes)

Fond de Solidarité aux Investissements Communaux FSIC

Ce fond sera sollicité pour le projet Terrains multisports lors du prochain conseil municipal.

Soutien aux actions de préservation de la biodiversité

Le maire présente un autre soutien possible que nous pourrions solliciter au besoin ultérieurement

Groupe de Travail « Proximité » du Grand Reims

Un groupe de travail « proximité » est en cours pour améliorer la réactivité des travaux dans les bâtiments scolaires, bibliothèques, restauration, ... correspondant à la compétence Scolaire du Grand Reims. Une mise à disposition d'une plateforme de prêt de matériel est aussi à l'étude (complément par une analyse des besoins).

Information : Commune

Travaux sylvicoles ONF en 2024 (devis présenté de 8 801.51€ HT)

Relevé des affouages, prévu lundi 01 juillet à 18h00.

Vol récent d'un transformateur HT/BT dédié à la STEP.

Elections législatives du 30 juin et 07 juillet. Organisation pour la tenue du bureau de vote.

Retour sur la journée « Récréative-Détente » du 22 juin 2024. Très bonne participation.

Réfection du balcon mairie à venir (suivant les conditions météorologiques).

Consolidation des accotements RD33 après l'IME vers Ludes prévue par la CIP-Nord et remplacement des balises.

Relevé topographique sur la zone des Anois. Premier devis pour 2 600€ HT

Attente des retours des différentes demandes de subventions pour le projet de terrain multisports.

Retour sur la conférence dédiée à la station sismologique. Très bonne participation.

Attente du notaire pour l'achats de 3 parcelles de bois.

Contrôle des poteaux incendie, réalisé le 25 juin 2024.

Prochain conseil municipal programmé le 02 octobre 2024.

Questions diverses

Entretien des caniveaux L'entretien des caniveaux est à faire par chaque riverain, comme cela est indiqué régulièrement dans les informations communales (Ville-en-Selve au quotidien).

La séance est levée à 21h55